

Et à bien d'autres titres honorifiques encore parmi lesquels se trouvait le droit de faire porter à ses domestiques *la livrée du Roi*, cet ordre joignait le plus glorieux de tous, le seul capable d'obtenir grâce, quand toutefois le dessein de Dieu n'est pas irrévocable, c'était celui de *Serviteur des Pauvres*.

Et cependant nous allons voir bientôt ce que devint cette communauté d'hommes décorés de ces glorieux titres, environ deux siècles après son introduction en France ; mais avant suivons-la jusqu'à cette époque où la France signala sa rupture terrible avec le mal, comme avec le bien.

II.

Soixante-huit ans après leur introduction en France, ces religieux traversaient les mers et faisaient profiter nos colonies des bienfaits de leur ordre.

Dans les colonies comme en France, on les désignait sous le nom de Frères de la Charité ; en Italie, ils étaient connus,

conduit à Saladin, l'an 1187, avec trois cents autres auxquels Saladin fit trancher la tête en sa présence, à la réserve d'un comte de Nevers qu'on lui dit être parent du roi et de huit autres qu'il se réserva dans l'espérance d'en tirer une forte rançon ; de ce nombre était le seigneur du Pré-du-But. Il resta plusieurs années entre les mains de Saladin : et comme il n'était réclamé par personne, ses parents l'ayant cru mort, il proposa à cet Empereur que s'il voulait, sur sa bonne foi, lui permettre de retourner en France, faire la somme dont ils étaient convenus pour sa rançon, il lui promettait de la lui rapporter fidèlement. Saladin le lui permit. Le seigneur du Pré-du-But passa en France, et cette somme faite, il rapporta sa rançon à Saladin, lequel, dit la chronique, pour n'être vaincu en générosité, voulut à son tour lui faire paraître la sienne en lui remettant toute sa rançon, et de plus en lui faisant de grands présents, à condition que lui et ses représentants porteraient son nom et ses armes.